

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt novembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 novembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Danielle DUMONT), Jean-Luc PICARD, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Dany BRATS, Julien DELALANDRE, Jean-Marc SECQUEVILLE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Sylvie GIRAULT, Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT (a donné procuration à Dominique DENIS)

Monsieur Jean-François LEFEBURE est nommé secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire Philippe MOREAU déclare la séance du conseil municipal ouverte, et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux. Madame Sylvie GIRAULT et Monsieur Jean-Loup OUDIN sont excusés ; Madame Danielle DUMONT est excusée et a donné procuration à Madame Dominique DENIS.

Monsieur Jean-François LEFEBURE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire et du confinement, la séance du conseil ne peut se dérouler en présence du public, et qu'elle est diffusée en direct sur la chaîne Youtube de la Commune. Monsieur le Maire remercie Madame Maryse TRIPIER, adjointe à la communication, pour la mise en place technique.

Monsieur le Maire remercie également Madame Sophie MALGOURIS, adjointe à la transition écologique, et les membres de la commission pour la mise à disposition de l'ensemble des élus et des agents de gourdes siglées avec le logo de la Commune.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 11 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le maire Philippe MOREAU donne les informations suivantes :

La date du **prochain conseil municipal** sera fixée ultérieurement.

Concernant les **services communaux**, Laetitia Resmond a réintégré le service administratif le 26 octobre dernier. Le service administratif a accueilli jeudi 19 novembre une personne dans le cadre de l'opération nationale DUODAY, qui permet à des personnes en situation de handicap de découvrir un métier durant une journée dans les secteurs publics et privés. En raison du contexte sanitaire lié au Covid-19, beaucoup d'entreprises privées ont annulé leur participation à cette opération nationale, et il était important que l'accueil soit maintenu en mairie.

Le service administratif accueille également actuellement une stagiaire en dernière année de bac pro, pour une durée de 4 semaines ; elle effectuera un 2<sup>nd</sup> stage au sein du service en février prochain.

Afin de pouvoir assurer la continuité du service public en cas de crise sanitaire majeure qui nécessiterait un confinement généralisé, deux ordinateurs portables ont été équipés pour le télétravail du service administratif.

Un **intranet** a été créé sur le site internet de la Commune : un « **coffre-fort électronique** » permettra aux conseillers municipaux de consulter l'ensemble des comptes-rendus de commissions. Les documents annexés à la convocation du conseil municipal seront désormais mis en téléchargement dans le coffre-

fort électronique. Chaque conseiller municipal sera prochainement destinataire de ses identifiants, et d'un tutoriel de connexion.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la nécessité d'utiliser désormais l'adresse de messagerie électronique « professionnelle » qu'il leur a été fournie, afin d'éviter la diffusion de mail avec des conséquences embarrassantes comme cela a été le cas dernièrement. Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont soumis au devoir de réserve.

Les **manifestations de fin d'année organisées par la Commune** (concert de fin d'année et spectacle des enfants) sont annulées en raison du contexte sanitaire, même si un éventuel déconfinement semble se profiler.

La Commune a déposé un **dossier de candidature pour le label « Commune sportive »** en région Centre Val-de-Loire.

Dans le cadre de la **gestion de la crise sanitaire**, un local situé dans l'ancienne caserne a été mis en disposition pour la réalisation de test PCR, uniquement pour les personnes cas contact et/ou ayant reçu une notification Ameli, afin de désengorger les laboratoires.

### **DECISIONS FINANCIERES prises par Monsieur le Maire**

Monsieur le maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Achat matériel services techniques : AEB 3 137.33 € (*marTEaux perforateurs, caisses à outils, etc.*)
- EquipeMent dortoir école maternelle : Manutan 689.71 €
- Création accès au terrain enherbé Ecole maternelle : Colas 2 371.14 €
- Branchement EP rue le Brecq : 2 734.80 €
- EquipeMent destructeur d'insectes château d'eau : Véolia 1 401.02 €
- Rehausse regard visite EU : Véolia 1 455.60 €
- Branchement EU Rue Bannery : Véolia 4 005 €
- Achat des gourdes : Smart Objet 394.80 €
- Panneaux de signalisation : Lacroix 10 118.95 €
- Abaissement bordure de trottoirs : Colas 8 802.70 €
- Marquages : Girod ouest 2 866.20 € (*passages piétons, nouveau stop rue de Varennes, etc.*)
- Ecole maternelle Clôture rue le Brecq : Agripaysage 10 435.20 €
- Aménagement voirie rue le Brecq : TPCM 11 325.30 €
- Alarme mairie : Centraphone 2 994 €
- Sécurisation porte accès public mairie : Varennes Fermeture 1 329.02 €
- Aménagement EP Impasse de la Fontaine : Colas 13 091.93 €
- Acquisition ordinateur police municipale : Cristal Informatique 1 194 €
- EquipeMent service administratif télétravail : Cristal Informatique 1 811.85 €

Concernant les travaux effectués par Véolia, Monsieur le Maire souligne l'ancienneté des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, obligeant la commune à réaliser des réparations pour assurer la continuité du service.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'abaissement des trottoirs permettront de faciliter les déplacements, tant des poussettes que des personnes à mobilité réduite.

Enfin, concernant les travaux de sécurisation de la porte d'accès public en mairie, Monsieur le Maire précise qu'il a souhaité sécuriser les locaux dans le contexte Vigipirate, notamment pour les permanences du samedi matin durant lesquelles un agent du service administratif peut être seul en mairie. L'ouverture de la porte d'accès sera désormais sous contrôle, et déclenchée par l'agent d'accueil.

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique, en présence ou non du président de la communauté de communes. Cette présentation vise à améliorer la transparence du fonctionnement de la communauté de communes et de permettre un débat démocratique au sein des conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a transmis au Conseil Municipal le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, dont copie a été envoyée aux conseillers municipaux, et dont Monsieur le Maire présente les principaux points.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

### 2/ Tarifs communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Madame Dominique DENIS, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, rapporteur de la Commission Finances du 13 novembre 2020, présente à l'assemblée les propositions de tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Madame Dominique DENIS précise que ces tarifs ont été établis en maintenant les tarifs 2020 applicables au Nogentais et en augmentant légèrement les tarifs applicables aux personnes ou entreprises hors commune.

Madame Dominique DENIS donne lecture des propositions de tarifs communaux :

Droits de place et Terrasses	
Tarifs à compter du 1er janvier 2021	Montants
Droits de place marché (le mètre linéaire)	0,75 €
Droits de place camion outillage	50,00 €
Droits de place marchand ambulant (foodtruck)	10,00 €
Branchement électrique	2,50 €
Forains (plus de 5 mètres linéaires) le week-end	80,00 €
Forains (moins de 5 mètres linéaires) le week-end	30,00 €
Cirque la séance	25,00 €
Cirque caution (en espèces)	350,00 €
Terrasses en dur le m2 (tarif annuel)	11,80 €
Terrasses amovibles / étalage sur le trottoir le m2	4,30 €

Concernant les droits de place, Madame Dominique DENIS rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait voté la gratuité pour les exposants sur les marchés des producteurs, et que par conséquent le droit de place s'applique pour le marché hebdomadaire du jeudi matin.

Suite à une question de Monsieur Charbel EL HANNA, Madame Dominique DENIS précise que la longueur des manèges au-delà de 5 mètres n'est pas limitée.

<b>Maison des associations et Château</b>	
<i>Sociétés et associations locales : gratuit pour les activités normales et les AG            Pour les manifestations à but lucratif ou les repas : gratuit 1 fois par an ; 2 fois par an pour les associations de personnes âgées            La gratuité est valable soit pour la maison des associations soit pour le château            Maison des associations : utilisation jusqu'à 23 heures pour les manifestations, et uniquement à midi pour les repas</i>	
<b>Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>2021</b>
Cautions de la salle	660,00 €
Cautions pour le ménage	130,00 €
ou Frais de ménage (fait par la Commune)	130,00 €
Sociétés et associations locales (hors gratuité)	130,00 €
Particuliers nogentais - Vin d'honneur	65,00 €
Particuliers nogentais - Journée	130,00 €
Particuliers ou sociétés hors commune - Vin d'honneur	170,00 €
Particuliers ou sociétés hors commune - Journée	320,00 €
Autres activités - La séance de 2 heures	35,00 €
Journée de formation	70,00 €
Semaine de formation (5 jours)	300,00 €

<b>Gymnase</b>	
<i>Associations locales : gratuit 1 fois par an            Entreprises, commerçants et artisans locaux : gratuit 1 fois par an, pour des manifestations à entrée gratuite            Pour une journée, mise à disposition du local nu ; en cas d'immobilisation de la salle pour la préparation : 50 % du tarif à ajouter            Pour l'organisation de vins d'honneur, la durée d'utilisation sera à fixer            Aucune location pour des repas organisés par des particuliers</i>	
<b>Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>2021</b>
Cautions du gymnase	660,00 €
Cautions pour le ménage	300,00 €
ou Frais de ménage (fait par la Commune)	200,00 €
Associations locales (hors gratuité) et particuliers nogentais	250,00 €
Entreprises, commerçants et artisans locaux (hors gratuité)	700,00 €
Particuliers hors commune	700,00 €
	1 500,00 €
Entreprises hors commune	€
Equipement cuisine (à ajouter)	120,00 €

Concernant les tarifs applicables aux entreprises, Madame Dominique DENIS précise que la commission a souhaité les revoir à la baisse afin d'attirer les entreprises.

<b>Assainissement Frais de raccordement</b>	
<b>Tarifs à compter du 1er janvier 2021</b>	<b>Montants</b>
Assainissement Baugé - Participation raccordement (avec boîte)	3 550,00 €
Assainissement Nogent - Participation raccordement	1 200,00 €

<b>Frais de scolarité Enfants hors commune</b>	
<b>Tarifs Année scolaire 2020 - 2021</b>	<b>Montants</b>
Ecole maternelle	1 600,00 €
Ecole élémentaire	540,00 €

<b>Photocopies, Fax ou Scan (prix unitaires)</b>	
<b>Tarifs à compter du 1er janvier 2021</b>	<b>Montants</b>
Noir A4	0,30 €
Couleur A4	0,50 €
Couleur A4 recto/verso	1,00 €
Couleur A3	1,00 €
Couleur A3 recto/verso	2,00 €
Documents administratifs la page A4	0,10 €
Fax ou scan	1,60 €

<b>Autres</b>	
<b>Tarifs à compter du 1er janvier 2021</b>	<b>Montants</b>
Vacations funéraires	20,00 €

<b>Foire de la Saint Jean</b>	
<b>Tarifs à compter du 1er janvier 2021</b>	<b>Montants</b>
Le mètre linéaire	2,50 €
Forfait électricité journée	20,00 €
Location stand 3 mètres non monté	35,00 €
Location stand 3 mètres monté	70,00 €

<b>Salon au Gymnase</b>	
<b>Tarifs à compter du 1er janvier 2021</b>	<b>Montants</b>
3 mètres linéaires en salle ou 10 mètres linéaires en extérieur	3,50 €
Le mètre supplémentaire en salle	2,70 €
Le mètre supplémentaire en extérieur	0,60 €
Forfait électricité journée	7,00 €
Grille	1,60 €
Plateau (3 m x 0,75 m) + tréteaux	4,40 €
Extérieur location stand et emplacement 3 m x 3 m	35,00 €
Extérieur location stand et emplacement 8 m x 4 m	75,00 €
Extérieur location stand et emplacement 12 m x 4 m	115,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs communaux indiqués ci-dessus, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **3/ Cimetière : Durées de concessions et fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances du 13 novembre 2020, expose à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer la durée des concessions dans le cimetière communal, ainsi que leurs tarifs.

Madame Dominique DENIS propose à l'assemblée de créer une nouvelle durée de concessions : concession temporaire de 15 ans ; et de fixer les tarifs de concessions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'instaurer dans le cimetière communal les durées de concessions et les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

- Concessions temporaires de 15 ans : 150 euros
- Concessions trentenaires : 250 euros
- Concessions cinquantenaires : 550 euros

- Caveau 1 place (à ajouter au prix de la concession) : 410 euros
- Caveau 2 places (à ajouter au prix de la concession) : 810 euros

Au cours des débats, suite à des questions de Madame Virginie PRESLES et de Monsieur Jean-François LEFEBURE, il est précisé que le tarif s'entend pour la totalité de la durée de la concession, et que celle-ci peut être renouvelée.

#### **4/ Site cinéraire au cimetière : fixation des tarifs et instauration d'une taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances du 13 novembre 2020, expose à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer la durée des concessions dans le columbarium, ainsi que leurs tarifs.

Madame Dominique DENIS propose également à l'assemblée de créer une taxe de dispersion au jardin du souvenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs des columbariums à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :
  - Concessions temporaires de 15 ans : 365 euros pour une urne ; 548 euros pour deux urnes
  - Concessions trentenaires : 655 euros pour une urne ; 983 euros pour deux urnes
  - Concessions cinquantenaires : 985 euros pour une urne ; 1 478 euros pour deux urnes
- DECIDE d'instaurer une taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir, d'un montant de 50 euros, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Au cours des débats, Monsieur Sylvain GALOPIN souligne que les columbariums étant moins consommateurs d'espace, le tarif pourrait être moins élevé qu'une concession classique. Monsieur le Maire souligne que les tarifs proposés correspondent à ceux pratiqués dans les communes environnantes. Messieurs Jean-Luc PICARD et Jean-François LEFEBURE précise que l'installation du columbarium est à la charge de la Commune.

#### **5/ Bornes de recharge pour véhicules électriques : création des tarifs de charge et convention de gestion avec la société Freshmile**

Madame Sophie MALGOURIS, adjointe au maire et rapporteur de la Commission Transition écologique, rappelle à l'assemblée que deux bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées sur le parking situé en face de la mairie.

Madame Sophie MALGOURIS expose qu'il convient de fixer les tarifs de charge et d'approuver la convention de gestion pour ces bornes de recharge avec la société Freshmile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer la convention de gestion des bornes électriques avec la société Freshmile,
- FIXE les tarifs de charge comme indiqué ci-dessous, ainsi que dans la convention de gestion :

Tarif	Description	2 h / 36 kW	2 h / 7.4 kW	1 h / 22 kW	30 min / 50 kW
Energie + temps	0.20 € / kWh + 0.025 € / mn	4.44 €	5.96 €	6.90 €	5.75 €

Au cours des débats, Madame Sophie MALGOURIS précise que les bornes sont en service depuis le début de l'année, mais qu'avec les périodes de confinement, les consommations de charge ne sont pas représentatives d'une situation normale. Il a tout de même été constaté des pics de consommation le samedi. La Commission propose donc un tarif permettant de couvrir les frais fixes (abonnements ERDF et Freshmile) et qui devra être réexaminé lorsque les bornes feront l'objet d'une utilisation normale.

Suite à une question de Madame Dominique DENIS sur l'utilisation des bornes, Madame Sophie MALGOURIS précise qu'il s'agit de borne d'accès public, avec un badge Freshmile ou à partir de son smartphone, le paiement s'effectuant en ligne soit par carte bleue soit par paypal.

Monsieur Jean-François LEFEBURE s'interrogeant sur les tarifs pratiqués au niveau national, Monsieur Dany BRATS précise qu'une large gamme de tarifs est pratiquée, en fonction de la taille de la commune, du parc de véhicules électriques, etc. Monsieur Jean-François LEFEBURE s'interrogeant sur l'opportunité d'une gestion communale, Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'apporter un service à la population, et que peu de bornes sont pour le moment en service sur le territoire intercommunal.

#### **6/ Acquisition à l'amiable de la parcelle AK 345**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la parcelle cadastrée AK 345, d'une superficie de 9 070 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI de Plaisance, est à vendre.

Cette parcelle est située en zone AU qui correspond aux Orientations d'Aménagement et de Programmation dite « Terrain des Moutons », prévue au Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé, qui doit permettre la création d'un nouveau quartier visant à former une transition entre le centre ancien et les extensions récentes.

La SCI de Plaisance a accepté la proposition d'acquisition faite par la Commune, à hauteur de 170 000 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle AK 345 pour un montant de 170 000 euros,
- AUTORISE le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain, et à signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, suite à une question de Stéphanie WURPILLOT, Monsieur le Maire précise que le prix d'achat avait été négocié pendant le précédent mandat. Monsieur Frédéric GOSSELIN s'interrogeant sur les dessertes de la parcelle, il est précisé que des emplacements réservés sont prévus à cet effet au PLU.

#### **7/ Budget principal : admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame le Comptable public de la Trésorerie de Châtillon-Coligny a présenté des titres de recettes des années 2013, 2015 et 2016 à admettre en non-valeur, d'un montant total de 622.97 euros, représentant 0.03 % des recettes de fonctionnement du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des recettes des services périscolaires et à un droit de terrasse,
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 622.97 euros,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif principal 2020.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Virginie PRESLES, Madame Dominique DENIS précise que les recettes périscolaires non réglées étaient dues par des familles qui ont quitté la commune. Monsieur le Maire souligne l'excellent travail réalisé par l'agent en charge de la facturation des services périscolaires.

#### **8/ Budget annexe : admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame le Comptable public de la Trésorerie de Châtillon-Coligny a présenté un titre de recettes de l'année 2012 à admettre en non-valeur, d'un montant de 1 000 euros, représentant 0.30 % des recettes d'exploitation du budget annexe eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes correspondant à une taxe de recouvrement,
- DIT que le montant total à admettre en non-valeur s'élève à 1 000 euros,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif annexe 2020.

## **9/ Département du Loiret : demande de subvention au titre de l'appel à projet 2021 pour l'aménagement de l'étang de loisirs**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de travaux d'aménagement de l'étang de loisirs. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 167 112.10 € HT, soit 200 534.52 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès du Département du Loiret, dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2021 du Fonds départemental d'aide à l'équipement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de d'aménagement de l'étang de loisirs, pour un montant prévisionnel de 167 112.10 € HT, soit 200 534.52 € TTC,
- SOLLICITE une aide financière aussi élevée que possible dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2021 du Fonds départemental d'aide à l'équipement communal auprès du Département du Loiret,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature auprès du Département du Loiret, à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021.

Au cours des débats, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de réaliser un aménagement pérenne et durable autour de l'étang qui est actuellement reprofilé par l'EPAGE du Bassin du Loing, et de recréer l'aire de camping-car. Monsieur Jean-François LEFEBURE précise que la borne camping-car située actuellement au gymnase est obsolète. Elle sera donc supprimée, et une nouvelle borne sera installée sur le site de l'étang de loisirs.

## **10/ Convention de servitude relative à une canalisation d'eaux usées**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une canalisation d'eaux usées, reliant le poste de relèvement de la mairie et le réseau d'assainissement de la rue de Verdun, est située sur la parcelle cadastrée AK 205 appartenant à un propriétaire privé.

Afin de régulariser administrativement cette servitude grevant la parcelle, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention de servitude sous la forme d'un acte administratif, à conclure entre la commune et le propriétaire, qui fixera les droits et obligations des parties.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de servitude à conclure avec le propriétaire de la parcelle cadastrée AK 205, tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le maire à conclure et à authentifier l'acte administratif,
- DONNE DELEGATION à la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire pour représenter la commune aux parties et signer l'acte administratif.

## **11/ Médiathèque communale : mise au pilon de revues périodiques**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un certain nombre de revues périodiques en service depuis plusieurs années à la Médiathèque communale sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être déclassées.

Monsieur le Maire précise que les revues périodiques sont soumises au pilon, selon les critères suivants : élimination au bout de 2 ans de toute revue traitant d'actualité, d'économie, de vie pratique, d'informatique, etc., et élimination au bout de 5 ans de toute revue de géographie, de tourisme, etc.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DIT que les numéros de revues périodiques en service depuis plusieurs années à la Médiathèque communale, sont retirés des collections, et que ces revues périodiques déclassées seront cédées ou détruites.

Au cours des débats, Monsieur Frédéric GOSSELIN s'interroge sur l'opportunité de communiquer aux particuliers la liste des livres et revues déclassés. Madame Maryse TRIPIER précise que ceux-ci sont donnés aux recycleries, aux associations ou aux écoles ; les documents déclassés pourraient être également utilisés pour les boîtes à livres, projet actuellement à l'étude par la commission.



## 12/ Informations par délégations

Monsieur Philippe GILLET informe le conseil municipal que la **réunion pour le calendrier des fêtes et l'accueil des nouveaux nogentais** a été annulée en raison de la crise sanitaire. Les associations doivent donc retourner avant le 30 novembre prochain leurs dates annuelles d'assemblées générales et de manifestations pour que la commission Culture puisse établir le calendrier.

Concernant la **vidéoprotection**, Monsieur Philippe GILLET précise que le plan global de sécurité réalisé par la Gendarmerie a été transmis au maître d'œuvre pour régler les différents problèmes techniques et finaliser le projet. La finalisation prévisionnelle de la vidéoprotection est prévue pour septembre 2021. Parallèlement, le recrutement du 2<sup>nd</sup> policier municipal suit son cours, et le choix du candidat devrait intervenir la semaine prochaine.

Au niveau du **stationnement** et de la **circulation**, Monsieur Philippe GILLET présente plusieurs aménagements en cours de réalisation :

- La durée de stationnement en zone bleue va passer de 15 à 30 minutes,
- Une zone de livraison sera créée devant l'ancienne boutique du fleuriste,
- Des panneaux d'interdiction aux poids-lourds, sauf pour les livraisons, vont être installés dans la rue Bannery, la rue Vilmorin, la rue de Varennes et la rue du 11 novembre,
- Le parking devant la poste va être réaménagé pour augmenter le nombre de places de stationnement, en les portant à 5, dont 1 place PMR, et pour interdire le stationnement à l'angle de la rue Aristide Briand et de la rue Vilmorin,
- Le carrefour de la rue de Vilmorin et de la rue de Verdun va être réaménagé provisoirement, avec d'une part un élargissement du trottoir droit de la rue de Vilmorin sur une vingtaine de mètres pour une meilleure sécurité des piétons, et d'autre part un rétrécissement de l'îlot central permettant un déport vers la gauche du stop pour obtenir une meilleure visibilité sur la rue de Verdun. Ce réaménagement sera testé provisoirement, avant la réalisation de l'aménagement définitif.

Monsieur Jean-Luc PICARD informe l'assemblée que l'**analyse des installations sanitaires des équipements sportifs** n'a pas révélé de trace de légionelle ; les installations sont donc conformes pour l'utilisation des usagers dès la fin du confinement.

Monsieur Jean-Luc PICARD fait le point sur les **travaux réalisés** depuis le mois de septembre :

- Mise en place de deux poteaux d'incendie, rue de Bellevue et rue de Vilmorin,
- Pose de mobilier urbain : bancs place de l'Europe et autour de l'étang de la chevalerie, poubelles sur le parking de la mairie et à chaque entrée du stade,
- Au niveau des équipements publics : entretien des chaudières, installation de l'alarme de la mairie, changement de la minuterie de la pendule de l'église, changement de la porte d'entrée du château, reprise d'un mur en faïence dans les douches des vestiaires du stade, réparation de la porte d'entrée du cimetière et des grilles de séparation entre le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement suite à des dégradations,
- Marquage de bordures jaunes sur les trottoirs à l'angle de la rue des dames et de la rue Georges Guillaume,
- Reprise des pieds de clôture de la cour de l'école maternelle, avec la pose d'une bande bétonnée entre les espaces verts et les enrobés de la cour, pour faciliter l'entretien,
- Préparation et réparation des guirlandes pour les illuminations de fin d'année.

Monsieur Jean-Luc PICARD fait également le **point sur les travaux en cours qui devraient être achevés d'ici la fin de l'année** :

- Modification du réseau des eaux pluviales rue le Brecq et création d'un bassin d'orage, pour limiter les débordements,
- Installation de trois bateaux aux passages piétons rue de Vilmorin et rue des Moulinards, pour la sécurité,
- Réfection de la clôture de l'école maternelle rue le Brecq
- Changement de la porte du local de la pétanque et des quatre portes du gymnase, pour la protection de l'ERP,
- Achèvement des travaux des étangs réalisés par l'EPAGE du Bassin du Loing, avec notamment l'installation du dalot qui relie le cours d'eau, le Vernisson devant être basculé dans son lit définitif début décembre.

Enfin Monsieur Jean-Luc PICARD expose à l'assemblée que la commission travaux a abordé le **projet d'extension du cimetière**, afin de préparer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Madame Dominique DENIS fait le point sur l'**opération « Je consomme local »**. 1 453 bons solidaires ont été distribués, représentant 514 foyers. 1 117 bons ont été facturés à la Commune par neuf commerçants. Six commerçants sur neuf ont facturé plus de 1 000 euros. La facture la plus élevée se monte à 2 780 euros.

Madame Dominique DENIS informe l'assemblée que le **projet pédagogique de plantations avec l'ONF** à destination des écoles est reporté à une date ultérieure en raison du confinement.

Monsieur Jean-François LEFEBURE détaille les **travaux en cours au niveau des espaces verts** :

- Plantation d'un sapin d'une hauteur de 4.5 mètres au Baugé, installation d'un sapin avec racines sur la place de la république pour pouvoir le replanter en janvier, et fabrication de barrières en bois pour une décoration plus esthétique du sapin,
- Engazonnement des espaces verts et du terrain de sports sur le site de l'école maternelle, avec remodelage du site, plantations diverses (talus, parking, etc.),
- Remplacement des végétaux fleuris pour la période hivernale.

Au niveau de l'**urbanisme**, Monsieur Jean-François LEFEBURE informe le conseil qu'un accompagnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été sollicité pour le projet de réaménagement de la traversée du centre-bourg, afin de mener une réflexion globale sur l'axe nord-sud mais aussi sur les liaisons douces et les aménagements paysagers. Monsieur Jean-François LEFEBURE précise que des mesures de vitesse ont été réalisées aux entrées de bourg par les services départementaux, et ont révélé une problématique liée aux poids-lourds qui devra être prise en compte dans les réflexions pour le futur aménagement.

Monsieur Jean-François LEFEBURE aborde la problématique du **Plan Communal de Sauvegarde**, pour lequel une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu en sous-préfecture. Une 1<sup>ère</sup> version du PCS devra être rédigée pour février 2021. Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité une dérogation auprès du Préfet pour la mise en place du PCS, en raison d'un délai restant trop court.

Enfin, Monsieur Jean-François LEFEBURE fait le point sur l'**avancée des travaux de l'étang** menés par l'EPAGE du Bassin du Loing. Grâce aux bonnes conditions climatiques, le planning est globalement respecté. Les mouvements de terres sont terminés ; 20 à 30 000 m<sup>3</sup> de terres restent sur site, et seront modelés entre l'espace des étangs et l'étang à la demande la Commune. La pose du dalot, qui permettra le passage du Vernisson à proximité du Moulin Drouet, est en cours de finition, et le monument commémoratif en l'honneur de M. Tribout a pu être préservé.

L'EPAGE du Bassin du Loing a présenté un dossier pour obtenir le classement du site en espace naturel sensible ; 6 sites sont en lice, un seul sera retenu selon des critères liés à la biodiversité, aux actions de sensibilisation, à l'accessibilité, etc. Un tel classement aurait un intérêt financier (près de 170 000 euros d'aides sur 5 ans), mais aussi une résonance régionale voire nationale.

Enfin une réflexion est en cours pour développer l'écopâturage sur le site ; des contacts ont été pris notamment avec le Legta du Chesnoy pour l'écopâturage mais aussi pour l'entretien futur des espaces verts et des arbres.

Madame Sophie MALGOURIS informe le conseil que les **lignes directrices de gestion**, établissant une stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines, ont été validées et seront prochaines notifiées aux agents. Les entretiens annuels des agents ont débuté.

Le **recrutement du 2<sup>nd</sup> policier municipal** est en cours de finalisation, et un **recrutement d'un agent des services techniques** a été lancé en prévision d'un départ à la retraite.

Madame Sophie MALGOURIS présente le travail réalisé par la **commission Transition écologique**, concernant le projet de jardin partagé : un questionnaire a été élaboré pour connaître les attentes de la population et sera distribué en centre-bourg sur les trois zones de logements collectifs. Un inventaire a été également lancé pour la mise en place de parking sécurisé pour deux-roues.

Madame Maryse TRIPIER informe l'assemblée que la **commission Communication** travaille actuellement sur le prochain numéro de la revue municipale Au fil du Vernisson, qui sera distribuée fin décembre, avec le plan de la Commune, l'agenda de poche, la liste des associations, et des documents spécifiques pour les nouveaux nogentais.

Une réflexion a également été lancée sur les panneaux d'affichage, ainsi que sur le panneau électronique dont la rénovation est prioritaire.

Madame Maryse TRIPIER informe l'assemblée que la **commission Vie culturelle** a validé un projet de peinture monochrome sur la vitrine d'un commerce vacant à l'angle de la rue de Varennes et de la rue Bannery, pour les fêtes de fin d'année. Un artiste a également donné un accord de principe pour le dépôt d'œuvres dans un magasin vacant, et des échanges ont eu lieu avec Urban Art Paris pour une action commune en 2021.

Madame Maryse TRIPIER fait le point également sur les **projets en cours de validation du C.C.A.S.**, notamment le projet de pass'permis Jeunes qui s'adressera aux jeunes de 17 à 25 ans qui en échange de petits travaux pourront bénéficier d'une aide financière pour leur permis de conduire, et la distribution d'un cadeau de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans en remplacement du repas des aînés annulé en raison de la crise sanitaire. Enfin en période de confinement, les membres du C.C.A.S. prennent contact régulièrement avec les nogentais sur le registre nominatif des personnes fragiles.

## QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance du conseil.

Fin de séance : 21h55

Le Maire,  
Philippe MOREAU



